



SUNUBRT

CÉRÉMONIE OFFICIELLE
à la Place de la Nation
Sous la Présidence de M. Macky SALL,
Président de la République
Dimanche, 14 Janvier 2024

- Inauguration du dépôt et centre de maintenance à Gadaye
- Voyage inaugural
- Cérémonie officielle à la Place de la Nation
- Spectacle / Concert

17H00

Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GENERALES - ISSN : 2712-6897 - N° 1172 - JEUDI 11 JANVIER 2024 • PRIX : 100 FCFA

Dawul Coow.....

L'aéroport International Léopold Sédar Senghor va reprendre service. Le hic se situe au niveau du matériel roulant que des syndicalistes avaient déclaré disparus. Où se trouve ce matériel qui doit faire fonctionner l'aéroport international de Dakar ? Là est la question.

REPRISE DES ACTIVITÉS DE L'AÉROPORT LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR DE DAKAR



- Des dispositifs de vidéo de surveillance, des Edx (appareils de détecteurs d'explosifs), des tapis roulants, un groupe électrogène (Hangar des pèlerins)...un matériel introuvable dans le patrimoine de l'Aibd
- Des informations livrées publiquement par le syndicaliste Mamadou Diop lors d'une conférence de presse
- A la passation de service du 1er juillet 2021, tous ces documents ont été versés dans le dossier de passation
- L'ex Dg des Ads Pape Mael Diop joint au téléphone explique avoir fait le travail nécessaire avec les cabinets qui ont été recrutés pour faire l'audit
- «Les Eds et autres matériels déclarés volés n' y sont pas mentionnés», avait soutenu l'actuel DG de l'AIBD, Monsieur Ablaye Dieye
- La question qu'on peut poser à l'actuel Dg de l'AIBD est celle-ci : « où est le matériel de l' Ads porté disparu évalué à plusieurs milliards ?

LE MATÉRIEL DISPARU...



Covid-19 : 34 cas recensés au Sénégal depuis début janvier



Revoilà la Covid-19 ! La pandémie, qui a fait plusieurs milliers de morts dans le monde, est réapparue au Sénégal. Et depuis le début de l'année 2024, quelque 34 cas sont recensés à travers tout le pays. C'est du moins ce qu'a révélé le directeur de la Prévention au ministère de la Santé et de l'Action sociale. Le docteur Mamadou Ndiaye de préciser toutefois qu'aucun décès lié à cette maladie n'est déploré. Mais l'expert a invité les Sénégalais au respect de certains gestes barrières édictés par les autorités sanitaires.

Abass Fall (Pastef) : « InchaAllah, seul Dieu peut éliminer Ousmane Sonko »

Malgré le communiqué du Conseil constitutionnel rejetant la candidature d'Ousmane Sonko, le député membre de l'ex-Pastef, Abass Fall, croit dur comme fer que la candidature d'Ousmane Sonko à la prochaine présidentielle passera, qu'il vente ou qu'il neige. Sur sa page Facebook, le député a écrit d'emblée : « InchaAllah, seul Dieu peut éliminer le PROS ». Cette posture d'Abass redonne de l'espoir aux militants d'Ousmane qui n'ont qu'un seul rêve : voir leur leader succéder au soir du 25 février prochain, à l'issue de l'élection présidentielle. À noter que sur le post d'Abass Fall, il a aussi fait un clin d'œil à la candidature de Bassirou Diomay Faye, en remerciant Fatima Mbengue, la dame qui a géré le parrainage de Diomay Faye. « Mention spéciale à la meilleure des meilleures Fatima Mbengue. Elle est au four et au moulin, elle est au chevet des malades, des prisonniers et enfin elle a géré le parrainage de Bassirou Diomay Diakhar FAYE avec brio. Laf Thiat Fatima Mbengue. Le travail continue. Ce pays changera, InchaAllah, en 2024 avec tous les Patriotes du Sénégal, » a-t-il conclu.

Lisez encore mieux !
DIRECTNEWS

Liberté 6 Extension • BP : 45 501 Dakar-Fann
Tel : (221) 33 827 54 44
Site web : www.directnewsinfo.com
E mail : directsnews@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pape Diogoye FAYE
COORDONNATEUR : Pape Alioune MBAYE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mademba Ramata DIA
REDACTEUR EN CHEF : Amadou Seck
GRANDS REPORTERS : Mohamed THIOUNE

LA REDACTION

Adama FAYE
Papa Latyr FAYE

INFOGRAPHIE & MONTAGE

Papis Laye D. • M. FAMA

Service commercial

Tél : 77 565 79 06
• directsnews@gmail.com

REPORTER PHOTOGRAPHE

Max MBAYE

Impression : AFRICOM Distribution : ADP

Olympiades de mathématiques 2023 : Sadibou Sy Diagne et Ndèye Fatoumata Bintou Ba couronnés Roi et Reine

Les élèves Sadibou sy Diagne de la TS1 au Lycée Scientifique d'excellence de Diourbel et Ndèye Fatoumata Bintou Ba élève en classe de T's1 au Lycée d'Excellence Mariama Ba de Gorée ont été couronnés, ce mardi, roi et reine des Olympiades nationales de mathématiques, édition 2023. La cérémonie de remise des prix aux lauréats a eu lieu à Diamniadio en présence du ministre de l'Education nationale, Cheikh Oumar Anne. Une occasion pour le ministre et maire de la commune de Ndoum de rappeler et de magnifier les nombreuses initiatives développées pour la promotion des sciences. La 3ème édition des olympiades de mathématiques a vu la participation de 14 149 candidats au départ dont 8162 filles venant de 1255 établissements du public et du privé des 16 académies. Lors de son discours, le ministre de l'Education nationale a invité les élèves à maintenir le cap pour une bonne représentation du Sénégal aux olympiades panafricaines. Au total, 32 élèves issus de 8 académies du Sénégal ont disputé les phases nationales des olympiades de mathématiques. La compétition des olympiades de mathématiques qui promeut l'excellence traduit la volonté du ministre de l'Education nationale à encourager les élèves dans les disciplines scientifiques, les mathématiques, le numérique et l'entrepreneuriat.

Kédougou : voici ce que la police a découvert au bord du fleuve gambie



Un corps sans vie en état de décomposition avancé a été découvert lundi après-midi sur les berges du fleuve Gambie, à Kédougou, a appris l'APS de source policière. « Un corps en état de putréfaction avancé a été récupéré par les sapeurs-pompiers sur les berges du fleuve Gambie, au quartier Togoro de Kédougou », a informé la même source. Selon la police, la victime est un déficient mental qui traversait souvent ce cours d'eau pour se rendre dans les jardins qui en bordent les eaux. Selon les informations recueillies auprès de son grand-frère, « le défunt a été perdu de vu depuis le dimanche soir », a indiqué la source sécuritaire. Le corps sans vie a été inhumé sur place en raison de son état de décomposition très avancé, sur instruction du procureur du tribunal de grande instance de Kédougou.

Enlèvement d'un bébé à la pouponnière de Ndella Madior : les deux mis en cause lourdement condamnés

Le juge du tribunal des flagrants délits de Dakar a prononcé son verdict sur l'affaire de vol de bébé opposant Ndella Madior Diouf à Jean Noel Ndour et Woury Dia. Ces derniers ont écopé de 2 ans d'emprisonnement dont 6 mois ferme avec une amende de 200.000 francs CFA. Le tribunal réserve les intérêts de la partie civile. Pour rappel, la 13 décembre 2023, la Division Spéciale de Cybersécurité a été saisie d'une plainte formulée par la dame Ndella Madior Diouf. De

l'économie de ladite plainte, elle reproche à Jean Noel Ndour et Woury Dia d'avoir enlevé, à son insu, un bébé de sa pouponnière, à des fins qu'elle ignore, d'où sa décision de porter l'affaire en Justice. Placés sous mandat de dépôt le 15 décembre 2023, ils ont été édités sur leur sort ce mardi 9 janvier 2024.

Niacoulrab: Un homme retrouvé mort dans un champ

Une découverte macabre suscite la tristesse à Niacoulrab. Un homme âgé d'une trentaine d'années a été retrouvé mort, nu, dans un champ situé au quartier Alwar, selon des sources de Seneweb. Informés du drame mardi vers 9h, les éléments du commissariat de Jaxaay sous la direction de l'adjointe du chef de service, se sont déployés aussitôt sur les lieux indiqués. Arrivés à destination, les hommes du commissaire Thioub ont retrouvé un corps dans un état de décomposition avancée. Il s'agit d'un individu non encore identifié. Les éléments du service d'hygiène ont désinfecté les lieux du drame. La victime serait un déficient mental, d'après les témoignages recueillis par les limiers de Jaxaay. M.C.D a confié qu'il l'avait retrouvé dans son champ au mois de décembre dernier, en train de ramasser des ordures. Sur instruction du procureur, le corps a été inhumé sur place en présence du chef du quartier et l'imam. L'enquête de la police de Jaxaay va sans doute déterminer l'identité de la victime et les causes de son décès.

Equateur: le pays est "en état de guerre" affirme le président Noboa

Le président équatorien Daniel Noboa a déclaré mercredi que le pays était en "état de guerre" après plusieurs jours de violences perpétrées par des membres de bandes criminelles qu'il a estimées à "plus de 20.000" et qualifiées de "terroristes". En représailles aux pressions exercées par le gouvernement, les gangs liés au narcotrafic ont lancé une brutale offensive depuis le début de la semaine qui s'est soldée par au moins dix morts. Plus de cent gardiens de prison ont en outre été pris en otage par des détenus, des barons de la drogue se sont évadés et des journalistes ont été intimidés en direct à la télévision. "Nous sommes en état de guerre et nous ne pouvons pas céder à ces groupes terroristes", a déclaré M. Noboa à Radio Canela après avoir déclaré mardi le pays en "conflit armé interne". En vertu de cette mesure, il a ordonné aux forces armées de "neutraliser" les gangs liés aux puissants cartels de la drogue du Mexique et de la Colombie. La crise a été déclenchée par l'évasion dimanche d'Adolfo Macias, alias "Fito", chef de la principale organisation criminelle du pays, Los Choneros, détenu dans une prison de haute sécurité de Guayaquil (sud-ouest).

Nécrologie : décès de la comédienne et animatrice Daba Soumaré



Le monde du théâtre est en deuil avec le décès de la comédienne Daba Soumaré survenu ce mercredi 10 janvier 2024 à Zac Mbao. L'information est donnée par le site people Kawtef. Daba Soumaré était la présentatrice de l'émission Femme africaine moderne (FAM) sur la 2STV.

REPRISE DES ACTIVITÉS DE L'AÉROPORT MILITAIRE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR DE DAKAR

Le matériel disparu...

C'est maintenant acté. Les vols intérieurs d'Air Sénégal vont prendre départ à l'aéroport militaire Léopold Sédar Senghor de Dakar. Sur ce registre précis, les consciences s'interrogent : où est le matériel permettant un travail efficient à l'aéroport militaire Léopold Sédar Senghor, porté disparu ?

La valeur des immobilisations inventoriées est chiffrée à 71 317 621 636 francs Cfa. Des dispositifs de vidéo de surveillance, des Edx (appareils de détecteurs d'explosifs), des tapis roulants, un groupe électrogène (Hangar des pèlerins)...un matériel introuvable dans le patrimoine de l'Aibd. Des informations livrées publiquement par le syndicaliste Mamadou Diop lors d'une conférence de presse. D'ailleurs, le syndicaliste avait été même traîné à la Division des investigations criminelles (Dic) par Y. K h. D suite à des accusations relatives à la vente des Eds et autres. Une plainte qui a été finalement classée sans suite après une médiation entre les parties.

Le patrimoine des Ads

Avant la fusion, un inventaire complet du patrimoine des ADS avait été fait par le cabinet AXE. A l'issue de cet inventaire, le cabinet avait produit un procès-verbal d'inventaire. Les résultats de ces travaux ont été soumis au cabinet SCC qui était le commissaire aux comptes des ADS

et qui a validé les travaux lors de la clôture des comptes des ADS au 31-12- 2020. A la passation de service du 1 er juillet 2021, tous ces documents ont été versés dans le dossier de passation. Le cabinet KPMG commis par AIBD SA pour valider les éléments de ADS à intégrer au patrimoine de AIBD avait pris connaissance de tous ces documents en plus d'informations ou précisions dont il avait besoin (une réunion avait été organisée à cet effet lors de laquelle, les cabinets AXE et SCC avaient été conviés pour éclairer la direction de AIBD). Le cabinet GRAN THORTON, commissaire aux comptes de AIBD SA a pour sa part aussi pris connaissance des éléments de cet inventaire. Tous ces éléments ont été mis à la disposition de AIBD SA et aucune réserve ni remarque n'a été émise du moins officiellement depuis la passation de service de juillet 2021 à ce jour. «Après l'inventaire aucun manquement n'a été signalé lors des différents étapes», expliquent des sources proches des cabinets. L'ex Dg des Ads Pape Mael Diop joint au téléphone explique avoir fait le travail



nécessaire avec les cabinets qui ont été recrutés pour faire l'audit. «Je ne peux pas me prononcer sur l'inventaire du patrimoine des Ads», précise l'ex-Dg des Ads. Le successeur de Doudou Kâ à la tête de l'Aibd, Monsieur Abdoulaye Dieye soutient de son côté que dans le procès-verbal qui lui a

été remis par le commissaire aux comptes de l'Aibd, le Grand Thorton, «les Eds et autres matériels déclarés volés n' y sont pas mentionnés», avait fait savoir M. Dieye. La question qu'on est en droit de se poser légitimement est celle-ci : Monsieur Dièye où est ce matériel disparu, évalué

à plusieurs milliards qui fait polémique ? Par ailleurs, nous avons interpellé le conseiller en communication de l'ancien Dg Doudou Ka monsieur Malick Sy qui a préféré de ne pas répondre à cette question.

M.L.T



AUGMENTATION DU PRIX DU PAIN :

Désaccord entre les boulangers du Sénégal

Le Collectif national des boulangers du Sénégal (Cnbs) et le Regroupement national des boulangers du Sénégal (Rbs) ne parlent pas le même langage sur la grève et la hausse du prix du pain.

Et ils l'ont démontré, hier, lors de leur rencontre pour discuter du secteur de la boulangerie. Selon le président du Rbs, Modou Gueye, il n'y aura pas d'augmentation du prix du pain ni de grève «L'augmentation n'est pas envisageable pour le moment. Le pain est un produit social et il doit demeurer et rester un produit social. Donc, nous devons trouver des solutions à l'interne, épuiser tous les recours possibles pour que ça n'impacte pas sur le panier de la ménagère», a-t-il déclaré. Pour lui, l'équation à résoudre c'est la mévente qui est l'origine des pertes des boulangers. «Il y a des méventes parce qu'il y a une surproduction. C'est l'intermédiaire, la structure du matériel d'exploitation. Notre problème, c'est la non-application de la réglementation, la vétusté de nos matériels de production. Alors, au lieu d'annoncer des grèves ou des agitations, il faut des concertations», ajoute-t-il. Le président du Regroupement national des boulangers du Sénégal (Rbs) pense que les

efforts doivent être orientés vers le renforcement du secteur afin de préserver son essor. Modou Gueye a reconnu que les pouvoirs publics ont consenti des efforts pour aider les boulangers à supporter les coûts de production. «Nous voulons la même chose, la viabilité du secteur de la boulangerie. Et, il y a des moyens pour y parvenir. L'Etat a fait des efforts depuis 2017, la farine est subventionnée. On a enlevé toutes les taxes. L'Etat a subventionné la farine à hauteur de 60 % pour accompagner le secteur et pour accompagner le ménage». Indique-t-il. Face au Collectif national des boulangers du Sénégal (Cnbs), aux associations de consommateurs du Sénégal, le président du Rbs invite l'Etat à les accompagner dans l'utilisation des énergies renouvelables comme le gaz naturel. Les acteurs réclament également l'application de la réglementation et l'implantation des boulangeries.

Actusen



Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...

Contrôle des parrainages au Conseil constitutionnel : Un expert électoral dénonce une nébuleuse autour du fichier utilisé par les 7 sages

Le contrôle des parrainages au Conseil constitutionnel a fait couler beaucoup de salives, cette semaine. Des candidats écartés de la course avancent que le fichier utilisé par les 7 sages n'est pas fiable. Ce que soutient un expert en système électoral. Sur RFM, Bakar Ndiaye affirme qu'il y a une nébuleuse autour du fichier utilisé par le Conseil constitutionnel pour le contrôle des parrainages. Et pour lui, le fichier n'est pas fiable. « Le Conseil constitutionnel sort des rapports pour nous dire que des personnes détenant des pièces ne figurent pas au niveau du fichier électoral. Ça, aucune logique ne pourrait expliquer cette situation. C'est pourquoi je dis que le communiqué de la CENA confirme ce qui se passe, parce que si la CENA nous dit qu'elle ne dispose pas d'un fichier consolidé, c'est-à-dire qu'elle n'a à sa disposition que le fichier des législatives de 2022, cela veut dire qu'actuellement, au Sénégal, il n'existe pas un fichier consolidé pour la Présidentielle de 2024 et c'est ce même fichier qui devait servir pour le parrainage. C'est une véritable nébuleuse », explique l'expert sur RFM. Bakar Ndiaye de poursuivre : « Je ne suis pas de cette logique, compte tenu de ce que nous savons faire. Et concernant le contrôle des parrainages, les cas que le Conseil constitutionnel est en train d'expliquer ne peuvent provenir que d'une seule procédure utilisée au niveau du Conseil constitutionnel, c'est-à-dire que le contrôle des parrainages s'est effectué sans le fichier électoral entre les parrains parce que le Conseil constitutionnel ne pourra jamais expliquer que des personnes qui se trouvent dans le fichier avec des cartes d'électeur bien répertoriées dans le dernier fichier électoral ne puissent pas se trouver dans leur fichier lors de la révision des listes électorales. » Face à la polémique autour du fichier, l'expert électoral préconise comme solution une concertation sur la question liée au fichier électoral en vue d'un consensus. Il est d'avis que le ministère de l'Intérieur doit s'expliquer. « Il faudrait que le ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la DAF, présente à toutes les parties prenantes les derniers fichiers consolidés et que ces fichiers soient validés par toutes les parties prenantes, parce que le fichier que le Conseil constitutionnel a utilisé pour le contrôle des parrainages n'est pas fiable. Il ne devrait pas l'utiliser pour pénaliser des candidats », recommande-t-il. À préciser que le contrôle des fiches de parrainages par le Conseil constitutionnel a pris fin hier mardi. Seuls 21 candidats ont validé, en attendant la publication de la liste définitive.



Aliou Sow : «L'école où Macky Sall a appris à lire et à compter sera classée site historique»

L'école élémentaire Tafsir Aliou Mor Boye de Foundiougne où le président de la République, Macky Sall, a fait une partie de ses études primaires, sera classée site historique, a annoncé, mardi, le ministre de la Culture et du Patrimoine historique, Aliou Sow. « J'ai pris un arrêté ministériel pour classer site historique l'école primaire où le président Macky Sall a appris à lire et à compter », a-t-il dit à l'ouverture du Salon national du Livre qui se tient à Fatick jusqu'à vendredi. Ce salon a pour thème : « La culture sous le magistère du président Macky Sall » en hommage au chef de l'Etat. « Tout a commencé à Foundiougne. C'est une école qui a donné au Sénégal un brillant chef d'Etat et travailleur », a ajouté le ministre. Le président Macky Sall a démarré ses études primaires à l'école des garçons de Foundiougne, actuelle école Tafsir Aliou Mor Boye. Aliou Sow a expliqué qu'il célèbre par cette mesure « un homme de culture, un défenseur de la culture ». Il estime que si Macky Sall «est parvenu à faire tout ce travail au Sénégal, c'est parce qu'une école lui a donné une chance ». Le ministre de la Culture dit avoir donné des instructions pour édifier une bibliothèque au sein de l'établissement afin de promouvoir davantage le livre en milieu scolaire.

Le Maroc décroche la présidence du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Le Maroc a la tête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour l'année 2024. Le représentant du royaume aux Nations unies à Genève a été élu ce mercredi 10 janvier à la présidence de l'organe. Un poste hautement symbolique. Et une élection déjà critiquée. Le bilan du Maroc en matière de droits humains étant loin d'être irréprochable. Dans son discours, le nouveau président du Conseil des droits de l'Homme Omar Zniber a dit vouloir œuvrer à la promotion, le respect et la garantie des droits humains. Reste qu'on est loin d'un blanc-seing donné par la communauté internationale. En 2021, le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a dénoncé la répression par les autorités marocaines des membres de la société civile qui travaillent sur le dossier du Sahara occidental. Répression qui peut aller jusqu'à la torture. Human Rights Watch ne dit pas autre chose. L'ONG évoque un climat toujours plus répressif au Maroc pour réduire les activistes et les journalistes au silence. Cette année, la présidence du conseil devait de toute façon revenir à un pays africain. Mais d'habitude cela se fait par consensus. Pas cette année. L'Afrique du Sud, qui a présenté un candidat finalement battu, s'est violemment opposée à la candidature du Maroc. Un pays qui représente « l'antithèse » de ce qu'est le Conseil des droits de l'Homme, a lâché l'ambassadeur sud-africain à l'agence Reuters.

GROSSES FORTUNES D'AFRIQUE (DÉBUT 2024) :

Aliko Dangote en chute libre

Aucun règne n'est éternel. Après avoir dominé pendant plus de 12 ans, le classement des grosses fortunes d'Afrique, Aliko Dangote a cédé sa place en ce début d'année au Sud-africain Johann Rupert. En tout cas, selon le classement publié par le magazine américain Forbes, le milliardaire nigérian a perdu 4 milliards de dollars sur une seule année civile.

En clair, sa fortune est passée de 13,5 milliards de dollars, à 9,5 milliards de dollars. Ce qui le place juste derrière le numéro 2 mondial du luxe, crédité de 10,3 milliards de dollars. Cette dégringolade d'Aliko Dangote est attribuée à une combinaison de facteurs notamment, l'impact de mauvaises politiques économiques au Nigeria, la dévaluation du naira et les problèmes de gouvernance. Le milliardaire pourrait toutefois reprendre le lead courant 2024, puisqu'il a diversifié ses activités en se lançant dans le secteur pétrolier. En mai 2023, le natif de Kano a mis en service l'une des plus grandes raffineries d'or noir du continent à Lagos. Celle-ci a reçu, fin décembre 2023, un million de barils de pétrole en prove-

nance du champ pétrolier offshore d'Agbami, au large du delta du Niger. En somme, Dangote a encore les ressources pour détrôner le Sud-africain.

Un autre sud-africain à la 3ème place

La troisième fortune du continent selon Forbes est Nick Oppenheimer, un autre compatriote de Nelson Mandela. Le magnat du diamant est crédité de 8,3 milliards de dollars. Il est talonné par l'Égyptien Nassef Sawiris (7,4 milliards de dollars). A la cinquième place, on retrouve le Nigérian Abdulsamad Rabiu (5,9 milliards de dollars)

iGFM



AFFAIRE COLINE FAY :

Concertations entre Dakar et Paris

Dans son édition de ce mercredi, Libération révèle que Dakar et Paris discutent en vue de l'expulsion du Sénégal vers la France de Coline Fay. «Les tractations sont très avancées», d'après le journal, qui cite des «sources autorisées».

Donc si tout se passe bien, souligne la même source, la Française de 26 ans subira le même sort que Juan Branco, l'un des avocats de Ousmane Sonko. Ce dernier a été renvoyé du sol sénégalais après avoir été inculpé pour de graves accusations.

Coline Fay fait l'objet de deux procédures. Arrêtée devant les locaux de la Cour suprême, le 17 novembre dernier, alors qu'elle manifestait son soutien à Sonko, dont le dossier était au menu, elle a été placée sous mandat de dépôt, six jours plus tard, pour actes et manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et complot contre l'autorité de l'État. Depuis lors, elle croupit au Camp pénal de Liberté 6.

La semaine dernière, la Française a été extraite de prison et une nouvelle fois inculpée. Suivant le réquisitoire de feu du parquet, le juge du deuxième cabinet, chargé de l'affaire, la poursuit pour tentative de sortie irrégulière de correspondance, proposition non agréée de complot contre l'autorité de l'État, tentative de livraison à une puissance étrangère d'un renseignement devant être tenu secret et actes ou manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique.

Senegal7



Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 10 janvier 2024



Le Conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 10 janvier 2024 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a remercié les populations de la région de Fatick pour leur accueil chaleureux à l'occasion des cérémonies de dénomination du Centre hospitalier régional Adja Marième Faye SALL et de lancement, de la 12ème édition du Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC). Le Chef de l'Etat a saisi l'occasion pour féliciter le Ministre de la Culture et du Patrimoine historique, le Professeur Aliou Sow, et l'ensemble de ses services, les délégations internationales et nationales, et toute la communauté culturelle et artistique du Sénégal pour cette belle organisation et la mobilisation exceptionnelle qui met davantage la culture au cœur de notre pacte national. Le Président de la République a demandé, par ailleurs, au Gouvernement de prendre toutes les dispositions pour assurer le suivi de l'exécution, dans les délais contractuels, des travaux du Mémorial de Gorée, lancés le 06 janvier 2024. Poursuivant sa communication, le Chef de l'Etat a magnifié la tenue de la Semaine du Patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba et encouragé la perpétuation du legs de nos figures nationales historiques.

Le Président de la République a également insisté sur l'impératif : (i) de la sauvegarde des archives nationales, des sites et monuments historiques ; (ii) de la poursuite de la rédaction de l'histoire générale du Sénégal, un projet majeur qui doit accompagner la matérialisation du Sénégal Emergent à l'horizon 2035.

Le Chef de l'Etat a indiqué, enfin, la nécessité d'un encadrement juridique adéquat de l'édification, de la labellisation, et de la gestion des Musées publics et privés qui doivent bénéficier, avec l'implication des personnes ressources, des collectivités territoriales et le développement du Mécénat, d'une politique de promotion soutenue, en vue de la connaissance de notre histoire et de la préservation de la Mémoire de la Nation.

Abordant la participation du Sénégal à la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations 2024 qui aura lieu en République sœur de Côte d'Ivoire du 13 janvier au 11

février 2024, le Président de la République a saisi l'occasion de ce Conseil, pour adresser, au nom de la Nation, ses chaleureuses félicitations aux Lions et leur réitérer ses encouragements et son soutien permanent. Revenant sur la consolidation des programmes de protection sociale et l'actualisation régulière du registre national unique (RNU), le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de veiller à la mise en œuvre adéquate du Programme national des Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), avec l'effectivité du paiement des allocations trimestrielles revalorisées à 35.000 FCFA, mais également d'assurer la mise à jour mensuelle du Registre national unique (RNU), afin d'asseoir la visibilité, la cohérence et l'optimisation des interventions sociales de l'Etat et de ses démembrements territoriaux et techniques. Dans cette perspective, le Président de la République a également demandé au Premier Ministre de préparer un document faisant le bilan social de l'action gouvernementale.

Conseil des Ministres du 10 Janvier 2024

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l'Etat est revenu sur les sujets suivants :

- l'inauguration du Bus Rapid Transit (BRT) le 14 janvier 2024 : en demandant au

Gouvernement, de prendre toutes les mesures adéquates pour assurer, avec l'implication notable des villes (Guédiawaye, Dakar,) des communes et populations polarisées, un bon déroulement des activités marquant l'inauguration du BRT : un mode de transport innovant, écologique (100 % décarbonné) qui va remodeler le cadre de vie de la Capitale, Dakar

- la reprise des vols domestiques de la compagnie nationale Air Sénégal à partir de l'aéroport militaire Léopold Sédar Senghor : en demandant au Gouvernement, aux ministres en charge de l'intérieur, des forces armées, des finances, des transports terrestres, du pétrole et des énergies et des transports aériens de prendre toutes les dispositions appropriées, en vue d'assurer dans les meilleures conditions, les dessertes aériennes intérieures sur la plateforme de l'aéroport militaire Léopold Sédar Senghor. Clôturant sa communication, le Chef de l'Etat a saisi l'occasion du 30e anniversaire de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, célébré ce 10 janvier,

pour féliciter les pays membres, la Commission de l'UEMOA et tous les organes de l'Union pour le travail accompli, durant toutes ces années, notamment dans le cadre de la convergence des politiques sectorielles et de l'intégration économique.

Dans sa communication, le Premier Ministre est revenu sur le suivi de la coordination de l'activité gouvernementale en évoquant :

- le Festival du bicentenaire de l'île Mac Carthy en Gambie;
- la tournée économique dans le département de Nioro du Rip;
- la situation du marché des denrées de première nécessité.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;
- le Ministre de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire a fait une communication sur le suivi de la campagne de commercialisation agricole 2023-2024, la contre saison froide et la situation du matériel agricole ;

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret portant approbation du guide de légistique ;
 - le projet de décret portant organisation du Ministère de l'Élevage et des Productions animales.
- Conseil des Ministres du 10 Janvier 2024

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes : Au titre du Ministère de l'Intérieur

Monsieur Mamadou KHOUMA, Administrateur civil, précédemment Préfet du Département de Diourbel, est nommé Préfet du Département de Bignona, en remplacement de Monsieur Maguette DIOUCK, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Maguette DIOUCK, Administrateur civil, précédemment Préfet du Département de Bignona, est nommé Préfet du Département de Diourbel, en remplacement de Monsieur Mamadou KHOUMA, appelé à d'autres fonctions.

Madame Maimouna BALDE, Institutrice, précédemment adjoint au sous-préfet de l'arrondissement de Darou Minam 2, Département de Malem Hodar, est nommée Adjoint au préfet du Département de Kounghoul, en remplacement de Monsieur Papa Abdoulaye BA, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Ousmane SIDIBE, Instituteur, précédemment Adjoint au sous-préfet de l'Arrondissement de Paoskoto, Département de Nioro, est nommé Adjoint au préfet du Département de Podor, en remplacement de Monsieur Fodé KABA NDAO, appelé à d'autres fonctions.

Madame Awa BOCOUM, Secrétaire d'administration, précédemment sous-préfet de l'Arrondissement de Sakal, Département de Louga, est nommée sous-préfet de l'arrondissement de Makacoulibatang, département de Tambacounda, en remplacement de Monsieur Mbacké THIAM, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Birahima BA, Secrétaire d'administration, précédemment sous-préfet de l'arrondissement de Keur Momar SARR, département de Louga, est nommée sous-préfet de l'arrondissement de Yeumbeul, département de Keur Massar, en remplacement de Monsieur Khadim GUEYE, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Fodé KABA NDAO, Secrétaire d'administration, précédemment Adjoint préfet du Département de Podor, est nommé sous-préfet de l'Arrondissement de Saldé, Département de Podor, en remplacement de Monsieur Abdoul Meye THIAM, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Papa Abdoulaye BA, Assistant Social, précédemment Adjoint au préfet du Département de Kounghoul, est nommé sous-préfet de l'Arrondissement de Koussanar, Département de Tambacounda, en remplacement de Monsieur Adama KAMARA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Monsieur Demba Nialy NDAO, Instituteur, précédemment Adjoint au sous-préfet de l'Arrondissement de Niakhar, Département de Fatick, est nommé sous-préfet de l'Arrondissement de Sakal, Département de Louga, en remplacement de Madame Awa BOCOUM, appelée à d'autres fonctions.

Monsieur Mamadou Lamine TRAORE, PCEM, précédemment Adjoint au sous-préfet de l'Arrondissement de Sindia, Département de Mbour, est nommé sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Momar SARR, Département de Louga, en remplacement de Monsieur Birahima BA, appelé à d'autres fonctions.

Conseil des Ministres du 10 Janvier 2024

Au titre du Ministère de la Justice

Monsieur Aliou CISS, inspecteur de 2ème classe – 2ème échelon, précédemment Directeur de l'inspection interne des services pénitentiaires, est nommé Directeur général adjoint à la Direction générale de l'Administration pénitentiaire, poste vacant.

Monsieur Souleymane FAYE, Inspecteur de 2ème classe – 1er échelon, précédemment Inspecteur Régional de l'Administration Pénitentiaire de Thiès-Diourbel, est nommé Inspecteur Interne des Services pénitentiaires, poste vacant ;

Monsieur Yankhouba DEMBELE, Inspecteur de 2ème classe – 1er échelon, précédemment en service à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, est nommé Directeur de la Sécurité Pénitentiaire, poste vacant ;

Madame Agnès NDIOGOYE, Inspecteur de 2ème classe – 1er échelon, précédemment Directrice de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, est nommée Directrice de la Réinsertion sociale, poste vacant ;

Monsieur Samba DIOUF, Inspecteur de 2ème classe – 1er échelon, précédemment Inspecteur Régional de l'Administration Pénitentiaire de Dakar, est nommé Directeur de la Législation, des Statistiques et des Etablissements pénitentiaires ;

Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane DIA, inspecteur de 3ème classe – 2ème échelon, précédemment Inspecteur Régional de l'Administration Pénitentiaire de Tambacounda et cumulativement Directeur de la maison d'arrêt de Rebeuss, est nommé Directeur des Ressources humaines, poste vacant ;

Monsieur Moussa SEYDI, inspecteur de 3ème classe – 2ème échelon, précédemment Inspecteur Régional de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack, est nommé Directeur des Finances, du Budget, du Matériel et des Infrastructures pénitentiaires, poste vacant ;

Monsieur Famara SECK, Médecin-commandant des Forces armées, précédemment chef de la Division Médico-sociale, est nommé Directeur de l'Action médicale et sociale, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Monsieur Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE, Professeur titulaire à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, est nommé Directeur de l'Office du Baccalauréat, en remplacement de Monsieur Sossé NDIAYE appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Nfansou Victor DIATTA, titulaire d'un Doctorat en sociologie, est nommé Directeur de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Bignona, en remplacement de Madame Siré DIEDHIOU appelée à d'autres fonctions.

Fait à Dakar, le 10 janvier 2024
Le Ministre du Commerce,
de la Consommation
et des petites et moyennes
Entreprises,
Porte-parole du Gouvernement
Abdou Karim FOFANA

ISRAËL ACCUSÉ D'«ACTES GÉNOCIDAIRES»:

«On attendait depuis longtemps qu'un État prenne l'initiative»

La Cour internationale de justice (CIJ) va examiner à partir de ce jeudi 11 janvier une requête de l'Afrique du Sud, qui accuse Israël de commettre des « actes génocidaires » sur les Palestiniens de la bande de Gaza. Israël rejette ces accusations. C'est la première procédure devant la justice internationale concernant la guerre en cours. D'autres pourraient suivre. Trois questions à Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés.

L'Afrique du Sud a déposé une requête contre Israël auprès de la Cour internationale de justice pour « génocide ». La Cour examinera cette plainte entre jeudi et vendredi, entendant les arguments des deux parties. Comment accueillez-vous cette procédure ?

Francesca Albanese : En général, l'accueil de la communauté des droits humains a été très favorable. On attendait depuis longtemps un État ayant des principes et qui prenne l'initiative d'invoquer l'application de la Convention de prévention du génocide. Pas uniquement dans le but de porter en justice les responsables du crime de génocide une fois qu'il est avéré, mais surtout de prendre des mesures de prévention quand

il y a un risque de génocide. C'est ce que l'Afrique du Sud a fait. La campagne militaire israélienne contre la bande de Gaza a tué entre 23 000 et peut-être 30 000 personnes à Gaza – et notamment près de 10 000 enfants. Ce sont des chiffres épouvantables. Il y a aussi la destruction d'infrastructures civiles et des hôpitaux : on est en présence de conditions qui rendent la vie impossible pour une grande partie de la population. Enfin, il y a également le risque d'épidémie : la communauté scientifique alerte sur la possibilité que 500 000 personnes puissent mourir à Gaza en raison des maladies. C'est pour ça qu'on parle d'un risque concret de génocide à Gaza.

En plus de l'accusation de « génocide » portée devant la Cour internationale de

justice, il y a aussi des accusations de crimes de guerre. Peut-il y avoir des procédures judiciaires pour ces faits-là ?

Nous devons avoir des procédures judiciaires, c'est absolument prioritaire, que ce soit à l'égard du Hamas, de ses responsables comme de ceux qui ont exécuté les attaques du 7 octobre – car il faut rappeler que les civils ne doivent jamais être la cible d'actions militaires, et c'est pour ça que je dis sans aucune hésitation que le Hamas a commis des crimes de guerre –, ou que ce soit à l'égard d'Israël ; Israël a commis des crimes de guerre après le 7 octobre et commettait des crimes de guerre avant le 7 octobre. Mais il y a aussi la possibilité de crimes contre l'humanité. Parce qu'affamer une population par un siège, un blocus total imposé à une population bombardée, cela peut être un crime contre l'humanité. Regardez aussi le déplacement forcé et la menace de déportation d'une grande partie de la population de Gaza. Nous avons besoin d'une enquête indépendante et efficace.



Autres images qui ont choqué, celles d'arrestations d'hommes dans la bande de Gaza qui se sont retrouvés dénudés, les yeux bandés, les mains ligotées. Est-ce que vous avez des nouvelles du sort de ces personnes, de leurs conditions de détention ?

Absolument pas. Et ça, c'est un des problèmes les plus graves. Il est impossible d'avoir accès et de s'assurer des conditions de détention des milliers de Palestiniens arrêtés depuis le 7 octobre, à Gaza et en Cisjordanie. Il y a plus de 4 000 Palestiniens que l'armée is-

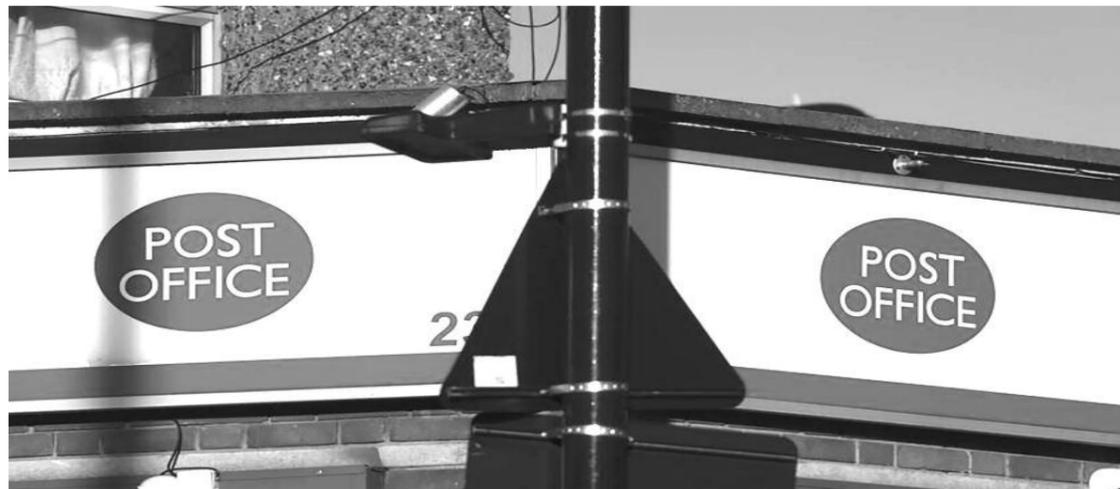
raélienne a emprisonnés dans les derniers trois mois. Ce sont des chiffres énormes, qui s'ajoutent aux chiffres énormes de détenus arbitraires palestiniens par l'armée israélienne. Nous sommes dans une condition d'urgence sans précédent. Cela a été dénoncé par les Nations unies, par les ONG internationales, palestiniennes et israéliennes qui sont sur place. L'énormité de ce qui se passe est telle qu'elle justifie une intervention internationale organique et efficace. Malheureusement, je ne vois pas les conditions pour déployer tout ça.

RFI

ROYAUME-UNI:

700 tenanciers de bureaux de poste accusés à tort de vol à cause d'un bug informatique

C'est l'une des plus grandes erreurs judiciaires de l'histoire britannique. Entre 1999 et 2015, 700 tenanciers de bureaux de poste ont été accusés de détournement de fonds. Certains sont allés en prison, d'autres sont depuis morts coupables aux yeux de la loi. En réalité, les erreurs de comptabilité étaient dues à un bug informatique. Moins d'une centaine de victimes ont été innocentées. Une mini-série diffusée pendant les vacances de Noël a remis le scandale en Une des journaux



Le scandale est tel que Premier ministre, Rishi Sunak, vient d'annoncer une mesure inédite. Le gouvernement va présenter une loi pour « exonérer » toutes les personnes condamnées à tort dans le cadre du scandale des Postes. Plus de 600 postiers, accusés de vol et de détournements de fonds, verront leur culpabilité effacée aux yeux de la loi. « La justice doit être rendue et les victimes doivent être indemnisées », a annoncé Rishi

Sunak au Parlement ce mercredi 10 janvier. Le versement de compensations financières sera également facilité. La loi devrait prendre « quelques semaines » au plus.

Les détails de la loi pas encore dévoilés

Certains députés se montrent méfiants quant à l'ampleur de la mesure, qui pourrait permettre d'innocenter d'éventuelles personnes effectivement

coupables. Le gouvernement admet que le dispositif ne pourra pas être infaillible, mais que son ampleur est proportionnelle au nombre de victimes et aux années déjà écoulées. Les détails de la loi ne sont pas encore dévoilés. La diffusion d'une série télévisée fin décembre a contribué à pousser le gouvernement à agir vite. L'hypothèse d'une grâce royale ou d'un recours judiciaire général ont finalement été écartées. RFI

AFRIQUE

Le REJI, réseau de journalisme d'investigation en Afrique, sort une enquête sur les questions de migrations



Créé le 1^{er} novembre 2023, le réseau Ghislaine Dupont et Claude Verlon pour le journalisme d'investigation (REJI), vient de mettre en ligne sa seconde enquête. Après la liberté de la presse, les journalistes et techniciens participants et lauréats de la bourse Dupont-Verlon ont enquêté sur les questions de migrations.

Partir ou rester, c'est le titre de ce podcast. Témoignages, analyses... de Conakry au Mali en passant par Bénin et le Sénégal. La dernière production du REJI s'interroge à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest sur les causes actuelles des migrations, notamment la crise économique. « Nous avons mal et même très mal. Si cela dépendait que de nous, nos enfants seraient restés ici. Malheureusement, les ressources halieutiques sont épuisées. Voir les enfants prendre le

large, c'est la dernière chose qu'une mère peut souhaiter pour son fils. » Honte de l'échec, espoir d'un monde meilleur, mobilisation familiale. Le reportage fait entendre différents points de vue. Et si certains analystes appellent à la méthode dure, celle des sanctions. D'autres estiment qu'il faut montrer l'échec pour bloquer les départs.

Mutualiser les forces pour se protéger et multiplier les enquêtes

« Plus fort ensemble », c'est l'un des slogans du REJI. Ce groupement associatif permet en effet de multiplier les enquêtes dans de nombreux pays tout en protégeant l'identité des journalistes et des techniciens qui les mènent, explique la présidente du REJI, la journaliste béninoise Cécile Goudou.

CAN 2023

Souleymane Diawara sur les chances du Sénégal : « On a une belle équipe avec un effectif conséquent »

A moins de 72 heures du coup d'envoi de la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations, l'ancien international sénégalais devenu consultant, Souleymane Diawara s'est penché sur cette compétition tant attendue par les férus du football. L'ex défenseur des Lions a évoqué les chances des partenaires de Sadio Mané de réaliser un historique doublé en terre ivoirienne.



« Je pense que le Sénégal fait partie des favoris, c'est logique, ça reste le tenant du titre. On a une belle équipe avec un effectif conséquent. Mais comme on le dit régulièrement ces dernières années, il y a cette fameuse malédiction : depuis le triplé de l'Égypte, aucune nation n'a réussi à remporter deux fois de suite la Coupe d'Afrique des Nations. J'espère qu'ils seront les premiers à briser cette série

négative ! Je vois bien le Sénégal. Vous pouvez me dire que je ne suis pas objectif car je suis Sénégalais (rires), mais je pense que les hommes d'Aliou Cissé ont pris de l'expérience, ils savent ce qu'il faut faire, ce qu'ils doivent faire pour aller au bout, et surtout ce qu'il ne faut pas faire », a déclaré Souleymane Diawara sur onzemonde.com. Outre le Sénégal, l'ancien joueur de l'Olympique de Mar-

seille a donné ses favoris pour le sacre final. « Il y a du beau monde ! Je pense que le Maroc est capable de venir jouer les trouble-fêtes. Ils ont fait un beau parcours à la Coupe du Monde et ils ont un super groupe capable de faire de grandes choses. J'ai aussi un outsider dont peu de gens parlent : la Guinée. Ils sont dans un groupe relevé avec le Sénégal, le Cameroun et la Gambie, mais ils peuvent être les outsiders », estime Souleymane Diawara. Il ajoute que la star sénégalaise Sadio Mané, l'actuel meilleur buteur de Liverpool ou encore Osimhen sont les joueurs à suivre dans cette 34^e édition. « Il y en a beaucoup. Évidemment, il y a tous les gros noms que l'on connaît, les Salah, Osimhen, Mahrez ou encore Mané, mais je pense aussi à un joueur moins connu, le jeune Abdoulaye Ndiaye, qui va découvrir la sélection, en espérant qu'il nous ramène un trophée. »

wivport.com

MERCATO :

Pape Gueye décline les offres de prolongation de Marseille

Pape Gueye aurait pris la décision de ne pas prolonger avec l'Olympique de Marseille. Le milieu de terrain sénégalais qui dispose un bon de sortie cet hiver n'a pas donné suite aux offres de prolongation du club de la cité phocéenne.



Actuellement avec les Lions du Sénégal qui préparent activement la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations en Côte d'Ivoire, Pape Gueye aurait pris une décision concernant son avenir. En effet, si l'on se fie aux informations de RMC sports, le champion d'Afrique en titre, qui se rap-

proche de la fin de son contrat, a reçu deux propositions de prolongation formulées par l'Olympique de Marseille où il a rejoint en 2020 en provenance du Le Havre. Des offres qui n'ont pas fait réagir le milieu de terrain qui vient de purger une suspension de 4 mois en début de saison suite

à son transfert avorté du côté de Watford.

Un message clair qui semble prouver que l'aventure de Pape Gueye à l'OM touche à sa fin. Et qu'il a déjà peut-être une nouvelle destination en tête. Face à cette situation, les dirigeants de l'OM n'ont d'autre choix que de se pencher sur un avenir sans le joueur sénégalais dans leur rang. C'est ainsi que, Marseille, qui vient de finaliser le prêt avec option d'achat de Jean Onana, va ainsi chercher d'autres pistes dans le secteur de l'entrejeu. Rappelons que le joueur sénégalais de 24 ans, libre à partir du 30 juin 2024, pourrait quitter le club dès ce mercato hivernal si une proposition était jugée satisfaisante pour toutes les parties. Pape Gueye ne manque pas de prétendants. Il est suivi de près par des formations anglaises et italiennes.

CAN 2023

Bamba Dieng et Alfred Gomis ont rejoint la tanière en Côte d'Ivoire



Bamba Dieng et Alfred Gomis, appelés en renfort pour pallier l'absence de Seny Dieng et Boulaye Dia, ont rejoint hier soir l'équipe sénégalaise, actuellement à Yamoussoukro.

Bamba Dieng et Seny Dieng disputeront du 13 au 11 janvier la 34^e Coupe d'Afrique des Nations, comme l'a annoncé le sélectionneur de l'équipe nationale à l'issue du match amical des Lions face au Niger, qui s'est soldé par une victoire 1 à 0. Les deux Lorientais ont

d'ailleurs rejoint la sélection basée à Yamoussoukro où elle disputera ses matchs de poules contre la Gambie, la Guinée et le Cameroun. Pour rappel, les joueurs d'Aliou Cissé sont arrivés en terre ivoirienne hier soir après avoir reçu le drapeau national des mains du chef de l'état qui les invite à aller chercher une deuxième étoile. Les vainqueurs de la dernière Coupe d'Afrique des Nations au Cameroun joueront leur premier match contre la Gambie, le 15 Janvier prochain.

CAN :

Djamel Belmadi avertit le Sénégal et Cie à 3 jours de la compétition



Le sélectionneur de l'équipe nationale d'Algérie Djamel Belmadi n'a pas caché ses ambitions pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Côte d'Ivoire 2023, qui se tiendra du 13 janvier au 11 février prochain.

À 03 jours du démarrage de la plus grande compétition du football africain, le technicien algérien a accordé une interview à

Ennahar Tv. « Nous avons un bon groupe. Il y a du sang neuf. Tous les joueurs sont motivés pour faire quelque chose de grand. Nous nous sommes préparés du mieux possible. Nous allons faire une bonne compétition. (...) Je peux le dire, nous sommes prêts du point de vue physique et tactique. Nous avons bien travaillé. C'était un stage positif », a averti Djamel Belmadi aux autres nations en live pour le trophée continental. « Nous avons nos supporters derrière nous. Ils sont contents avec nous dans la victoire et déçu avec nous dans la défaite. Il y'a eu un travail fait par la FAF qui est derrière nous. On veut se racheter (...) », dit-il. « Les supporters sont dans leur droit d'attendre de nous une grosse compétition. Nous voulons revivre les mêmes émotions qu'une 2019. Le pays va se rassembler, les familles également. Nous allons donner le maximum », a-t-il ajouté.

Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

Au cœur de l'info

www.directnews.sn

DISPONIBLE SUR Google play